

Comment demander une aide auprès du CCAS

Si vous rencontrez des difficultés passagères, Blandine Réminiac, coordinatrice du CCAS, vous reçoit sur rendez-vous pour étudier votre situation.

Afin d'évaluer votre situation budgétaire au regard de votre demande, vous devez apporter les justificatifs suivants :

- RESSOURCES :
 - Bulletins de salaire
 - Avis d'imposition sur les revenus
 - Allocations chômage
 - RSA
 - Indemnités journalières
 - Retraite
 - Pension d'invalidité
 - Allocation adulte handicapé
 - Allocation de solidarité spécifique
 - Autres revenus d'activité
 - Pension(s) alimentaire(s) reçue(s)
 - Prestations familiales (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation logement (APL)...

- CHARGES MENSUELLES :
 - Dernière attestation de loyer
 - Dernière facture d'électricité
 - Dernière facture de gaz
 - Dernière facture d'eau
 - Assurance logement
 - Dernière Taxe d'habitation
 - Abonnement téléphone(s) portable(s)
 - Abonnement internet
 - Pension(s) alimentaire(s) due(s)
 - Frais de garde
 - Périscolaire
 - Assurance scolaire
 - Transport scolaire
 - Assurance voiture
 - Mutuelle santé ou justificatif CMU
 - Plan de surendettement
 - Découvert bancaire
 - Crédit(s) à la consommation
 - Dettes